Annexe II

GOUVERNEMENT *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	**Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme** Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
22/11/2023		2023-7471

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
Commune de Chalonnes-sur-Loire
SIRET/SIREN
214 900 631 00018
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
14 ter Place de l'Hôtel de Ville 49 290 Chalonnes-sur-Loire
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Marie-Madeleine MONNIER
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Auddicé Val de Loire
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
Valérie GROLLIER, valerie.grollier@auddice.com – 07.48.94.20.14
2. Identification du PLU

2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))
PLU
2.2 Intitulé du document
Révision allégée n°3 du PLU de Chalonnes-sur-Loire
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
9 juillet 2012
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Commune de Chalonnes-sur-Loire
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Cf notice annexe 1

3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
Oui
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SRADDET Pays de la Loire – approuvé 7 février 2022
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
Oui
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCOT Loire en Layon
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
PPRi Val de Saint Georges, Chalonnes, Montjean SDAGE Loire Bretagne SAGE Layon Aubance Louets

3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
Oui
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à

l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? Oui
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Lors de la dernière révision allégée en 2020
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale
- Modification simplifiée n°1, approuvée le 24 janvier 2013, dont l'objet était de réparer une erreur matérielle ; - Révision allégée n°1, approuvée le 17 septembre 2015, dont l'objet était la modification d'une zone N en cohérence avec un espace boisé, ainsi que des corrections mineures du règlement écrit pour se mettre en conformité avec les évolutions législatives ; - Modification n°2, approuvée le 31 août 2020, dont l'objet était la création d'OAP(s), la suppression d'emplacements réservés, la redéfinition du secteur commercial protégé ainsi que des corrections mineures du règlement, - Révision allégée n°2, approuvée le 31 août 2020, dont l'objet était la modification d'un zonage en A (en Upvoa + A) ainsi que la création d'une OAP - Modification simplifiée n°3, procédure en cours, dispense d'évaluation environnementale en date du 2 octobre 2023
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
Cf annexe 8.2.1

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine
4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique
Révision allégée – article L.153-31 à L.153-35 du Code de l'Urbanisme – réduction d'une zone agricole
4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU
4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)
6 518 habitants (INSEE 2019)

Annexe II

4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)	Superficie totale de la commune: 3 856 ha			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones 1 AU	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones 2 AU	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones A	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
zones N	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Total	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cf Annexe 8.2.2

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Pas d'objectif chiffré

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

La procédure vise à réduire (à la marge) un espace agricole au profit d'une zone urbaine (environ 200m²) et à réduire une zone U au profit de la zone agricole

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

Oui (une seule construction)

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Secteur de la Bourgonnière – environ + 200 m² de zone urbaine

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ulra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

☐Oui ☐Non
Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie

4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
- de déclasser un espace boisé classé Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers Oui
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Secteur de la Bourgonnière environ 700m²
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier Oui
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Secteur de la Bourgonnière environ 200m²
- de créer de nouvelles protections environnementales Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies

4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : ☐Oui ☐Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : ☐Oui ☐Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la ***rubrique 3.1,*** intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales Non
Si oui, préciser les effets

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	☐	x	
Les dispositions de la loi littoral	☐	x	

Annexe II

Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	X	☐	NATURA 2000 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes »
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	☐	X	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	☐	X	
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	X	☐	Site inscrit « La Corniche angevine »
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	☐	X	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	X	☐	PPRi Val de Saint Georges, Chalonnes, Montjean
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	☐	X	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	☐	X	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	☐	X	
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	☐	X	
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		X	

Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	X	☐	
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	X	☐	
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	X	☐	ZNIEFF de type 1 « Basse Vallée du Layon » ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Loire de Nantes au bec de vienne » ZNIEFF de type 2 « Vallon de l'Armance»
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	☐	X	
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	☐	X	
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	X	☐	
Autre protection	☐	☐	

5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	☐	X	
Les dispositions de la loi littoral	☐	X	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	☐	X	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		X	
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la	☐	X	

protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement			
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	☐	X	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	☐	X	
Autre protection	☐	x	

5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	X	☐	NATURA 2000 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes » - 250 m
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	☐	X	
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	☐	X	
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	X	☐	Site inscrit « La Corniche angevine » - environ 3 km
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	☐	☐	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	X	☐	500 m du MH abris sous roche – environ 3 km
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de	X	☐	

l'environnement			
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	☐	X	
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	X	☐	ZNIEFF de type 1 « Basse Vallée du Layon » - 3 km
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	☐	X	
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	☐	X	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	☐	X	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	☐	X	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	☐	X	
Autre protection	☐	X	

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

Non
Si oui, précisez :

6. Auto-évaluation
L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.
Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées
Mars 2024
7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
7.3 Procédure de participation du public envisagée
- enquête publique X Oui ☐Non
- participation du public par voie électronique ☐Oui X Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures X Oui
Si oui, préciser lesquelles
- autre, préciser les modalités

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	X
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (***rubrique 2.5***). **Intégrés aux annexes 8.1.1 et 8.1.3**	
3	L'auto-évaluation (***rubrique 6***)	X
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site *Internet*	☐
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant		
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent		
8.2.1 : historique évolutions du PLU de Chalonnes-sur-Loire 8.2.2 : tableau de bilan de surface		

9. Engagement et signature			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus (personne publique responsable)			
Fait à	Chalonnes-sur-Loire	le,	14 NOV. 2023
Nom	MONNIER	Prénom	Marie-Madeleine
Qualité	Maire		
Signature Le Maire, **Marie-Madeleine MONNIER** MAIRIE DE CHALONNES-SUR-LOIRE (M.-&-L.)			